

CONSIGNES GÉNÉRALES EN CAS D'INCENDIE ET D'ÉVACUATION

| INCENDIE Ou SITUATION A RISQUE | | EVACUATION | |
|-----------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------|------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------|
| | Examiner rapidement la situation | | En cas d'alarme, se diriger vers l'issue de secours la plus proche |
| | Déclencher l'alarme puis Alerter les secours | | En cas de nécessité, appuyer sur le déclencheur manuel pour l'ouverture des issues de secours |
| | Intervenir si vous vous en sentez capable et que le feu est encore maîtrisable | | Se diriger vers le point de rassemblement tout en respectant les consignes d'évacuation |

Consignes relatives à l'évacuation

ÉVACUATION

Dès l'audition du signal d'alarme, toute personne présente dans le bâtiment doit immédiatement évacuer les lieux.

- Arrêter toutes les activités en cours tout en mettant votre poste de travail en sécurité
- Prendre vos affaires personnelles si elles sont à votre proximité
- Fermer les portes et fenêtres
- Evacuer par l'issue de secours la plus proche.
- Ne pas utiliser les ascenseurs
- Ne pas revenir en arrière
- Suivre les consignes du guide-file et du serre-file
- Se rendre au point de rassemblement

SI VOUS NE POUVEZ PAS ÉVACUER LES LIEUX

Car l'incendie est dans les niveaux inférieurs ou sur le même palier, dès l'audition du signal sonore:

- Arrêter toutes les activités en cours tout en mettant votre poste de travail en sécurité
- Rester dans la pièce.
- Fermer les portes et fenêtres.
- Colmater et humidifier les portes
- Signaler votre présence aux secours (téléphone, signal à la fenêtre)
- Si la pièce commence à être envahie par les fumées : baissez-vous, l'air frais est au sol.
- Couvrez votre bouche et votre nez avec un linge humide.

Les portes ont une tenue au feu de 30 minutes environ.

RAPPEL DES PRINCIPAUX NUMÉROS D'URGENCE

15

SAMU

17

 Police
Gendarmerie

18

Pompiers

112

 Toutes
urgences

PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE

Les personnes à mobilité réduite seront prises en charge par des accompagnateurs.

Une évacuation pourra avoir lieu si une issue de secours adaptée est accessible. Dans le cas contraire, un confinement dans une salle devra avoir lieu en attendant les secours (un accompagnateur doit obligatoirement être présent).